



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL

D'ACTION SOCIALE DE LADOIX-SERRIGNY

Du 4 mars 2026

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Présents :

M. Jérôme FOL, Mmes Aline KUTTER, Valérie PERISSUTTI, Corinne GARREAU,
M. Thierry MESNIL, Mme Saadia CHAMALI, MM. Daniel KOCH, Philippe LANCIA

Absents excusés :

Mme Denise SIMMONOT ayant donné pouvoir à M. Philippe LANCIA
Mme Céline ABED MARCILLET ayant donné pouvoir à Mme Aline KUTTER
M. Francis GATEAU ayant donné pouvoir à Mme Valérie PERISSUTTI

Secrétaire de séance : Mme Aline KUTTER

Questions à l'ordre du jour du conseil d'administration :

1. Bourse au Permis
2. Vote du Compte Financier Unique 2025
3. Affectation des résultats
4. Vote du Budget primitif 2026
5. Acceptation d'un don
6. Questions diverses

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Aline KUTTER est désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 20 octobre 2025 :

Les membres du Conseil d'administration **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 20 octobre 2025.

Délibération n° 2026/0001
Vote du Compte Financier Unique 2025

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le compte financier unique de l'année 2025.

Délibération n° 2026/0002
Affectation du résultat 2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PROCÈDE** à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 afin de passer les écritures d'ordre correspondantes.

Délibération n° 2026/0003
Vote du budget 2026

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VOTE** le budget primitif de l'année 2026 qui correspond à une somme globale de 23 920 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Délibération n° 2027/0004
Acceptation d'un don

M. le Président expose que l'amicale des supporters du FCCL (Football Club Corgoloin Ladoix) a exprimé le souhait de faire un don en chèque d'une valeur de 271.60 € au Centre Communal d'Action Sociale. Le conseil d'administration accepte ce don.

Questions diverses

Deux dossiers de bourse au permis ont été déposés au secrétariat, aussi les deux candidatures sont retenues, à savoir Lina CATTONI CHAMALI et Thibaut ROBIN.
Ces jeunes gens effectueront les 80 heures dans différents services de la commune, des précisions leurs seront communiquées ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 04.

Le Secrétaire de séance,
Aline KUTTER.

Le Président,
Jérôme FOL.

